



## Débat Public Projet Penly 3

## cahier d'acteurs n°11

# Penly 3, un EPR au mépris de la démocratie.

Penly 3, un EPR au mépris de la démocratie  
Le collectif STOP-EPR ni à Penly, ni ailleurs s'étonne de l'empressement avec lequel EDF propose un nouveau projet EPR en France. Le maître d'ouvrage en effet ne peut témoigner d'aucun retour d'expérience du réacteur Flamanville 3 dont la construction accumule retard, surcoûts et malfaçons<sup>1</sup>.

Nous regrettons que le maître d'ouvrage refuse d'entendre les recommandations du débat public sur le projet Flamanville-EPR "tête de série" :

*Quelle que soit la décision du maître d'ouvrage, un nouveau débat public devra être envisagé vers 2015 quand se posera la question du renouvellement du parc et lorsqu'il s'agira de décider de la généralisation éventuelle de l'EPR. L'expérience du présent débat invite à envisager cette future concertation différemment :*

- en offrant au public la possibilité d'interpeller, outre le maître d'ouvrage, les pouvoirs publics qui fixent les orientations de la politique industrielle ou énergétique dans lesquels s'inscrit son projet industriel ;
- en organisant le débat suffisamment en amont de la définition de la politique énergétique et non pas seulement en préalable à la décision d'investissement

*des maîtres d'ouvrage ;*

- en renforçant la capacité du débat public à mieux instruire les controverses (à l'instar du Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement québécois) et à nourrir le débat pour favoriser une expression pluraliste et argumentée sur des sujets complexes ;
- en donnant au débat public le temps nécessaire pour irriguer les différentes composantes du débat.

*Ceci nécessiterait un aménagement des règles législatives qui régissent la CNDP et le "débat public". La période qui s'ouvre - d'ici le prochain débat sur les questions nucléaires - doit être mise à profit pour poursuivre ces évolutions.<sup>2</sup>*

Le débat public ouvert le 24 mars 2010 ne remplit toujours pas ces conditions énoncées par Jean-Luc Mathieu. EDF esquivait questions et remarques qui lui sont adressées par des réponses le plus souvent formelles et allusives. La participation au débat d'EDF apparaît comme un simple exercice de communication. Le public n'est guère entendu surtout quand il met en cause l'opportunité du projet, ses modalités et son utilité.

[suite en page 2](#)

<sup>1</sup> <http://www.asn.fr/index.php/L-ASN-en-region/Division-de-Caen/Centrales-nucleaires/Construction-du-reacteur-EPR-de-Flamanville/Lettres-de-suite-d-inspection>

<sup>2</sup> Compte-rendu du débat public sur le projet Flamanville établi par J-L Mathieu, p. 70.

### Collectif "STOP-EPR, ni à Penly, ni ailleurs"

Maison des Associations  
et de la Solidarité  
22 rue Dumont d'Urville  
76000 ROUEN

Tél. : 06 70 39 97 45

Adresse mail : [penly@stop-epr.fr](mailto:penly@stop-epr.fr)

Les cahiers d'acteurs sont des contributions portant sur le projet soumis au débat public, écrites et argumentées, rédigées par des personnes morales. Au titre de l'équivalence, la CPDP les diffuse aux mêmes destinataires que les autres supports du débat. Leur contenu n'engage que leurs auteurs.

Une telle situation s'explique aisément. Ce débat public porte sur un projet qui est inscrit "dans le marbre de la loi". La PPI 2009 retient comme "hypothèse structurante" non seulement la prolongation du parc nucléaire actuel au-delà de 40 ans mais

la création d'un deuxième EPR<sup>1</sup>. Le président de la République lui-même a annoncé en juillet 2008 puis en janvier 2009 qu'un nouveau réacteur de type

EPR sera construit à Penly en prenant bien soin d'associer largement au projet EPR le groupe GDF-Suez, promettant même à cette entreprise un 3<sup>e</sup> EPR<sup>2</sup>...

<sup>1</sup> [Programmation pluriannuelle des investissements de production d'électricité 2009, p81.](#)

<sup>2</sup> <http://www.elysee.fr/president/les-actualites/communiqués-de-presse/2009/janvier/lancement-de-la-realisation-d-une-deuxieme.433.html?>

## Un EPR au mépris des besoins énergétiques de la France

La loi du 13 juillet 2005, dite loi POPE, propose une politique énergétique ambitieuse : Porter le rythme annuel de baisse de l'intensité énergétique finale à 2 % d'ici 2015; Réduire de 3 % par an les émissions de gaz à effet de serre pour atteindre globalement une division par 4 du total des émissions nationales d'ici 2050 ; Développer la production intérieure d'électricité d'origine renouvelable à hauteur de 21 % de la consommation intérieure brute en 2010 ; Favoriser le développement des énergies renouvelables thermiques pour permettre d'ici 2010 une hausse de 50 % de la production de chaleur d'origine renouvelable.

Si la loi POPE "maintient l'option nucléaire", elle conçoit l'urgence d'une profonde transition énergétique en France. [La Programmation pluriannuelle des investissements de production d'électricité, période 2009-2020](#), qui intègre les apports du Grenelle de l'environnement reprend et élargit ce souci politique légitime<sup>3</sup>.

Le maître d'ouvrage ne semble pas entendre ces injonctions des pouvoirs publics et nous propose un projet qui

ignore les préoccupations de l'Etat et de l'opinion publique.

Le projet Penly 3 ne répond ni aux doutes de la DGEC sur la disponibilité du parc nucléaire français actuel ni à ceux sur la sécurité de la production nucléaire actuelle. Le projet Penly 3 sous-évalue nettement la capacité des ENR et de la MDE à faire face à l'évolution de la consommation d'électricité<sup>4</sup>. Le projet Penly 3 n'apporte aucune réponse satisfaisante à la diversification des modes de production d'électricité en particulier pour faire face à la demande de pointe<sup>5</sup>. Le projet Penly 3 n'apporte aucune réponse satisfaisante au problème du coût de l'électricité tel qu'il est mis en évidence par le Rapport Poignant-Sido. Le projet Penly 3 montre un acharnement d'EDF à maintenir un mode de production centralisé alors que les Français réclament une énergie de proximité, "verte" et bon marché.

EDF et ses partenaires en voulant construire un nouveau réacteur nucléaire s'enferment dans des logiques dépassées. Cela dénote un manque d'audace et un manque de confiance dans l'avenir<sup>6</sup>. Il apparaît ainsi nettement que la production de l'EPR de Penly comblerait

opportunément l'écart entre les prévisions définies par le Grenelle et celles de RTE qui n'admettent pas la possibilité d'une reconversion énergétique de la France<sup>7</sup>. Peut-on dès lors avoir confiance en EDF ? Cette entreprise est-elle soucieuse de mettre en œuvre la politique énergétique de la France ?

<sup>3</sup> PPI 2009, p 82.

<sup>4</sup> Si le dossier du maître d'ouvrage (3.4.1) fait état des préconisations du PPI 2009 pour le développement des ENR, il ne reconnaît pas la capacité de ces productions à répondre à la demande d'électricité. Pour s'en convaincre, il suffit de comparer les données proposées par le dossier du maître d'ouvrage p 28 et celles établies par le MEDDAT dans la PPI 2009 p 44 fig. 16. Puisqu'il sous-évalue nettement la possibilité de réalisation des scénarios Grenelle, le maître d'ouvrage peut prétendre que son EPR viendra combler "l'incertitude" entre le niveau de consommation prévue et les capacités de production disponibles.

<sup>5</sup> Voir le rapport intitulé [pointe et chauffage électrique](#) publié en dec. 2009 par l'association négaWatt.

<sup>6</sup> EDF justifie son projet en postulant une hausse inéluctable de la consommation d'électricité dont on peut douter à la lecture des p. 41 à 45 de la PPI 2009 ou des différentes publications de l'association Global Chance.

<sup>7</sup> Figure 16, PPI, p 44

## Un EPR au mépris de l'emploi

Le maître d'ouvrage considère que le projet EPR apporterait des emplois dans un bassin percuté par la crise, où le chômage est très important. Cet argument est abusif. L'EPR est un ennemi de l'emploi et plus particulièrement de l'emploi durable.

Selon le rapport de Christian Bataille et Robert Galley, rendu en février 1999,

*"en prenant en compte non seulement les emplois directs liés aux activités nucléaires civiles du CEA, de Framatome, d'EDF, de Cogema et de l'Andra, mais aussi les emplois indirects liés à ces organismes ou entreprises, le nombre actuel d'emplois liés à la filière nucléaire semble être d'environ 120 000".* Ce chiffre n'a guère évolué depuis. Et la filière nucléaire ne propose guère d'emplois

à l'échelle de la Haute-Normandie puisqu'elle est essentiellement localisée en Bourgogne, dans les Bouches du Rhône et dans le Nord Cotentin.

A en croire le directeur général de la CCI de Dieppe, le chantier EPR représenterait 2 % de l'emploi dans le bassin d'emploi... soit de quoi combler l'écart entre le taux

de chômage local et le taux de chômage national. Or si l'on observe la composition de la main d'œuvre dieppoise comme les offres locales de formation, il apparaît nettement qu'un chantier nucléaire n'apportera aucune réponse satisfaisante à la crise sociale qui touche profondément le Nord de la Seine-Maritime<sup>1</sup>. Tout porte à croire que le chantier apportera au bassin d'emploi de Dieppe bien peu d'emplois directs (à peine un tiers de la main d'œuvre à Flamanville aujourd'hui est originaire du Cotentin<sup>2</sup>) et permettra tout au plus de maintenir des emplois indirects dans un territoire touché par la déprise<sup>3</sup>.

En ce qui concerne les aménagements et les équipements que nécessiterait le chantier, il ne faut pas non plus se faire d'illusion. Pour l'essentiel les infrastructures de transport existent depuis les chantiers des Penly 1 & 2. Quant à la prolongation de la RN 27, elle est déjà prévue que l'EPR se fasse ou non. Enfin en matière de logement compte-tenu du dynamisme actuel du marché de l'immobilier les réalisations seront elles aussi limitées au regard du nombre de logements vacants dans l'arrondissement.

Les Dieppois(e)s méritent mieux que ces emplois médiocres que leur promet le projet EPR. Les 5 milliards d'Euros qui

doivent être dépensés pour ce réacteur inutile, dangereux et très cher pourraient servir à financer une réelle politique de développement local.

Les paysages sont la première de cette richesse et laissent entrevoir des possibilités de développement des activités cynégétiques et du tourisme. Dans ces secteurs ce sont des emplois par milliers qui pourraient être créés en répondant aux besoins réels des populations locales.

La mer reste une ressource essentielle : mieux exploitée et plus respectée, elle offre des gisements d'emplois durables en masse que ce soit pour la pêche, l'exploitation des granulats marins, la production d'énergies renouvelables, et la préservation des espaces naturels.

Les campagnes du Nord de la Seine-Maritime sont constituées de terroirs exceptionnels valorisés depuis la plus haute antiquité. Le lin, l'élevage bovin, la production d'énergies "vertes" et le nécessaire développement d'une agriculture biologique durable offrent eux aussi des opportunités immenses d'emplois locaux.

Manifestement tout cela est ignoré par les entrepreneurs locaux qui préfèrent

s'en remettre à des projets clefs en main proposés par des entreprises qui ne connaissent ni ne respectent notre territoire. Cela dénote un bien curieux esprit d'entreprise et surtout un refus de développer une activité soutenable et équitable à partir des ressources locales qu'elles soient humaines ou naturelles<sup>4</sup>. Le projet EPR ignore complètement la nécessaire relocalisation des activités qu'impose le réchauffement climatique en proposant une production dangereuse peu créatrice d'emplois. Le développement des ENR permettrait en revanche des créations massives d'emplois durables pour une production d'énergie à moindre coût<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> Schéma régional d'aménagement et de développement du territoire, Région Haute-Normandie, adoptée en décembre 2006 par le CRHN.

<sup>2</sup> <http://www.romandie.com/infos/News/100428134951.mpj5tjqh.asp>

<sup>3</sup> Le profil "développement durable" de Dieppe-maritime, rapport établi par l'AREHN, en juin 2007.

<sup>4</sup> Ainsi voit-on aujourd'hui le lin et les galets partir en extrême orient pour être valorisés alors qu'aucune entreprise ne se soucie de transformer ces matières premières de qualité sur place.

<sup>5</sup> Voir les études cités plus bas qui détaillent les conséquences en terme d'emplois d'une reconversion énergétique.

## Un EPR au mépris de la rationalité économique

Le faible nombre d'emplois proposé par le projet EPR montre le caractère particulièrement capitalistique de l'énergie nucléaire : cela signifie que pour créer de l'énergie, on a besoin avant tout de capital investi, tandis qu'on économise beaucoup sur la main d'œuvre par rapport à d'autres modes de production<sup>6</sup>.

Si l'on considère que la rationalité économique consiste à offrir un bien ou un service au moindre coût en ayant le souci de gérer au mieux les investissements et de proposer le plus d'emplois possibles, l'EPR n'est pas satisfaisant.

La manière dont le coût du KWh nucléaire est calculé par EDF et les pouvoirs publics n'est pas acceptable. Le maître d'ouvrage évalue à 55 centimes le cout du KWh en retenant un taux d'actualisation (3 %) qui ne correspond pas du tout aux règles comptables aujourd'hui en vigueur. C'est

un artifice pour occulter le cout réel du KWh nucléaire.

Le coût réel de l'énergie nucléaire ne cesse de croître. Entre 2003 et 2010, le coût complet de production du MWh est passé en France de 28,4 € à 55 €. L'Agence Internationale de l'Energie et l'Agence Nucléaire de l'OCDE considèrent en 2010 que l'électricité produite par l'EPR pourrait être bien plus chère que prévu et se situer dans une fourchette de prix de production plus haute, de 42 à 69 €/MWh<sup>7</sup>.

Reste la question sensible du combustible. Une étude réalisée par l'**Energy watch**

**group**<sup>8</sup> montre que le prix de l'Uranium n'a cessé de croître depuis le début du siècle (de 20 \$/lb en 2004 à près de 100 \$/lb aujourd'hui). L'uranium suscite une si vive concurrence à l'échelle mondiale que son prix devrait exploser au cours de la décennie. A 200 \$/lb, l'uranium ne représenterait plus 5 % du coût final de l'électricité produite par l'EPR mais environ la moitié à en croire l'étude citée ci-dessus.

Enfin il convient d'aborder le problème de l'indépendance énergétique. Le nucléaire n'a pas empêché la facture énergétique de la France de s'envoler en 2008 (58,7 milliards d'euros)<sup>9</sup>. La France consacre

<sup>6</sup> De 600 salariés permanents en 1999 on est passé à 400 aujourd'hui

<sup>7</sup> Costs of Generating Electricity, International Energy Agency and Nuclear Energy Agency, édition 2010

<sup>8</sup> <http://www.energywatchgroup.org/Material.28+M5d637b1e38d.0.html>

<sup>9</sup> [http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/CS\\_\\_facture\\_energ\\_france\\_2008\\_43\\_cle72d311.pdf](http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/CS__facture_energ_france_2008_43_cle72d311.pdf)

environ 3,0 % de son PIB pour importer chaque année les hydrocarbures que notre modèle de développement dilapide. La part de la production nationale dans la consommation d'énergie est seulement de 33% (20% dus au nucléaire, 11% aux énergies renouvelables et 2% aux énergies fossiles). Le nucléaire est une bien modeste protection qui n'a jamais empêché la France de couvrir les deux tiers de ses besoins énergétiques par des importations (les 4/5<sup>e</sup> si on prend en compte l'uranium).

Enfin, le budget dévolu à l'EPR constitue une considérable immobilisation financière pour le maître d'ouvrage et ses associés de la société de projet. Si nous pouvons comprendre qu'EDF doit faire face à des charges importantes liées à la politique de soutien des ENR et à la loi NOME nous ne comprenons pas qu'elle engage ses ressources dans un projet aussi contestable que l'EPR. Nous considérons que ce projet détourne le financement des autres modes de production d'électricité prévus par le PPI, non seulement les ENR mais aussi la construction de 10 CCG et l'acquisition des barrages hydroélectriques dont les concessions arrivent aujourd'hui à échéance<sup>1</sup>.

Le nucléaire est certainement la manière la plus coûteuse et la moins rentable de produire de l'énergie à l'heure actuelle.

Le projet Penly 3 donne à voir un acharnement technologique d'EDF et de la filière nucléaire française non pas pour répondre aux besoins énergétiques de la nation, non pas pour répondre à la mission de service public qui leur est confiée, non pas pour proposer l'énergie la moins coûteuse, mais seulement pour satisfaire leurs ambitions commerciales et industrielles<sup>2</sup>.

Des alternatives existent cependant. Depuis le débat public sur le projet Flamanville – réacteur EPR "tête de série", le mouvement écologiste dans sa grande diversité propose des solutions différentes, soutenables tant sur le plan social, environnemental qu'économique. Le collectif STOP-EPR ni à Penly ni ailleurs invite les acteurs et le public du débat à prendre connaissance de quelques unes de ces études :

- Pour un avenir énergétique sobre, efficace et renouvelable, scénario négaWatt 2006, publié par l'association du même nom en décembre 2005.

- Un courant alternatif pour le Grand Ouest, étude commanditée par le **Réseau Sortir du nucléaire** et réalisée par "Les 7 vents du Cotentin", avril 2006.

- [R]évolution énergétique, EREC-Greenpeace, Janvier 2007.<sup>3</sup>

- Rapport Virage énergie, Nord-Pas-de-Calais, janvier 2008, disponible sur le site [www.virage-energie-npdc.org](http://www.virage-energie-npdc.org).

- Rethinking 2050, a 100% renewable Energy vision for European Union, EREC, avril 2010<sup>4</sup>.

L'ensemble de ces travaux sans oublier les publications périodiques de l'association Global Chance donnent à voir que la sortie du nucléaire n'est pas un doux rêve mais une réponse concrète attachée à ce que le secteur de l'énergie propose des solutions durables techniques, sociales et écologiques. Faire le choix de l'EPR revient à écarter ces propositions effectives pour s'enliser dans un conservatisme énergétique absurde à la lumière des travaux du GIEC.

<sup>1</sup> [http://www.lesechos.fr/depeches/france/afp\\_00246686-ouverture-a-la-concurrence-les-barrages-hydroelectriques-francais.htm](http://www.lesechos.fr/depeches/france/afp_00246686-ouverture-a-la-concurrence-les-barrages-hydroelectriques-francais.htm)

<sup>2</sup> Il suffit pour s'en convaincre de regarder ce qui a été dit lors de la réunion du débat public du 7 avril à Paris sur les perspectives d'évolution internationale de la filière nucléaire en présence d'un représentant de l'AIEA.

<sup>3</sup> <http://blog-s.greenpeace.fr/documents/revolution-energetique-synthese-francais.pdf>

<sup>4</sup> [http://dl.free.fr/ce2RsbpFS/ReThinking2050\\_fullversion\\_final.pdf](http://dl.free.fr/ce2RsbpFS/ReThinking2050_fullversion_final.pdf)

## Un EPR au mépris des principes élémentaires de sécurité

"On est passé de l'axiome de la sûreté absolue à la certitude de l'occurrence d'un accident, à tel point qu'on travaille sur le post-accidentel et l'acceptabilité de cet accident par les populations [...] La conclusion est cyniquement simple; la sûreté n'est pas là pour protéger les vies humaines, mais l'investissement que représente l'outil de production<sup>5</sup>" faisaient remarquer Raymond et Monique Sené dans un courrier adressé au journal Le Monde, le 3 février 2009.

Voilà résumé en peu de mots l'opinion de l'ensemble du mouvement écologiste sur le projet EPR. Depuis 2005, les analyses et les révélations ne cessent de s'accumuler. L'EPR est une technologie dangereuse.

Loin de diminuer les risques par rapport aux REP classiques, elle les accroît<sup>6</sup>.

"Les coûts élevés de dispositifs de sûreté supplémentaires ou redondants se heurtent à l'objectif de rentabilité. L'EPR n'intègre pas une sûreté aussi grande que possible, mais aussi grande que possible à un coût jugé raisonnable. Le but affiché, réaliser des gains en productivité et en exploitation par rapport aux charges des réacteurs actuels, impose des limites, liées aux investissements nécessaires, aux améliorations en profondeur de la sûreté<sup>7</sup>."

L'EPR est une machine plus complexe et donc plus fragile. Une machine dont la coque ne résisterait pas à l'impact

d'un avion gros porteur<sup>8</sup>. Une machine dont les dispositifs de sécurité gênent le fonctionnement et même la sûreté<sup>9</sup>.

[suite en page 5](#)

<sup>5</sup> La Gazette du nucléaire, n°251, p 16-17

<sup>6</sup> Réseau Sortir du Nucléaire, Le livre noir de l'EPR

<sup>7</sup> Cahier de Global Chance, n°18, 2004

<sup>8</sup> Documents confidentiel défense révélés par le Réseau sortir du nucléaire en mai 2006 : <http://www.sortirdunucleaire.org/index.php?menu=sinformer&sousmenu=themas&sousmenu=epr-confidentiel&page=index>

<sup>9</sup> EPR, les 4 erreurs de la filière française, Sciences & Vie, n°113, juin 2010, p. 86-87.

L'EPR est une machine dont l'impact sur l'environnement sera plus important que les autres réacteurs nucléaires. Pour chaque mégawatt d'électricité produite en un an, chaque centrale produit la radioactivité à vie courte et à vie longue d'une bombe d'Hiroshima<sup>1</sup>. En 2002 l'ANDRA évaluait à 1 639 m<sup>3</sup> la quantité de déchets à haute activité, avec le projet EPR ce seront 3 621 m<sup>3</sup> que nous laisserons aux générations futures. Les 5 m<sup>3</sup> de déchets hautement actifs de l'EPR seront plus chauds et plus radioactifs donc prendront plus de place dans le stockage. Il en va de même pour les 4 m<sup>3</sup> de déchets "moyenne activité à vie longue" et les 86 m<sup>3</sup> faiblement et moyennement actifs à vie courte.

Si le maître d'ouvrage annonce que les rejets de l'EPR seront plus faibles que ceux des autres centrales ce n'est pas en raison d'une quelconque prouesse technique. Un décret de mai 1995 l'impose pour l'ensemble des réacteurs. Et quand bien même ces rejets seraient plus faibles leur nocivité reste considérable<sup>2</sup>. Comme

le remarque l'ACRO, tritium et carbone 14 ont la capacité de pénétrer au cœur du vivant et d'agir sur le métabolisme cellulaire.

Enfin se pose le problème sensible de la conduite de l'EPR mis en évidence en mars 2010 par le Réseau Sortir du nucléaire<sup>3</sup>. Sans entrer dans les détails, la conduite "en suivi de charge"<sup>4</sup> inquiète même les ingénieurs de la filière nucléaire. Loin de garantir la sûreté du réacteur le "retour instantané en puissance" accroît au-delà du raisonnable les risques d'accident.

On ne doit pas dès lors s'étonner que des autorités de sûreté nucléaires de grands pays industrialisés émettent des doutes récurrents au sujet de la technologie EPR<sup>5</sup>. On ne doit pas dès lors s'étonner de la colère des Finlandais contre AREVA qui n'est pas en capacité de finaliser la réalisation du réacteur d'Olkiluoto<sup>6</sup>. On ne doit pas s'étonner des innombrables remarques de l'ASN sur la qualité des soudures et du béton à Flamanville. L'EPR non seulement est trop coûteux mais les garanties effectives de sûreté sont plus faibles.

- 1 Gazette du nucléaire, n° 223-224, p 26-28.
- 2 Ce dont on peut douter puisqu'EDF a demandé à l'ASN en 2009 puis 2010 une augmentation des limites de rejets de tritium à Penly et Flamanville.
- 3 Réseau Sortir du nucléaire, Révélations d'une source interne à EDF : L'EPR risque l'accident nucléaire, <http://www.sortirdunucleaire.org/index.php?menu=actualites&sousmenu=dossiers&sousmenu=EPRrevelations&page=index>
- 4 Les concepteurs du projet EPR sont persuadés de pouvoir moduler la puissance du réacteur en fonction de la demande d'électricité. Benjamin Dessus aborde cette question lors de la conférence qu'il a tenu à Paris le 20 avril 2010 (<http://www.npa2009.org/npa-tv/242/all/19362>).
- 5 Le dernier communiqué marquant est celui du 9 novembre 2009 intitulé déclaration commune sur le réacteur EPR, disponible sur le site de l'ASN française.
- 6 [http://www.boursereflex.com/actu/2010/04/20/EPR\\_finlandais\\_TVO\\_ne\\_croit\\_toujours\\_pas\\_a\\_une\\_mise\\_en\\_service\\_en\\_2012](http://www.boursereflex.com/actu/2010/04/20/EPR_finlandais_TVO_ne_croit_toujours_pas_a_une_mise_en_service_en_2012)

## Un EPR inutile, coûteux et dangereux

Les promoteurs de l'EPR connaissent parfaitement les défauts de leur projet. Pour autant, ils persistent et s'enferment dans une logique financière absurde et une impasse technologique. Il en va en effet de leur survie en tant que concepteurs et "assembleurs" nucléaires<sup>7</sup>. La principale motivation de ces industriels est aujourd'hui la relance de la filière électronucléaire en France et dans le Monde<sup>8</sup>.

En nous opposant à l'EPR nous ne mettons pas seulement en cause un projet particulier mais l'ensemble de la filière électronucléaire. Une filière dont les limites, les défauts et les menaces ne sont plus supportables par la société française à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle.

L'électricité produite par le parc nucléaire d'EDF est à la fois excessive et insuffisante. Quelques 10 % de l'énergie produite chaque année sont exportés (soit 4 EPR)<sup>9</sup>. Cependant dès que le climat se montre un peu rigoureux, la production nucléaire d'électricité devient extrêmement coûteuse. Les

opérateurs doivent acquiescer à des prix très élevés de l'électricité produite par des moyens classiques pour répondre à la demande de pointe. Le 19 octobre 2009, par exemple, la France a dû importer 7 711 MW et le prix du MWh a bondi de 100 à 3 000 € subitement sur le marché européen<sup>10</sup>.

Quelles que soient les précautions et les engagements pris par EDF dans le dossier du projet Penly 3, la technologie électronucléaire se distingue par un faible taux de disponibilité. C'est-à-dire que les centrales ne produisent pas en permanence : selon le ministère ce sont 94,2 % (coefficient de disponibilité) de 80,2 % (coefficient d'utilisation) qui sont réellement disponibles<sup>11</sup>. Les centrales nucléaires sont à l'arrêt près d'un quart du temps et tout porte à croire qu'il en sera de même pour l'EPR.

Le nucléaire est une fausse solution face au réchauffement climatique. Au niveau mondial Global Chance considère que la contribution du nucléaire à la baisse des émissions de CO<sub>2</sub> est inférieure à

5 %. A l'échelle française, le nucléaire ne diminue en rien l'immense masse des rejets réalisés par l'industrie, l'agriculture et les transports. La production d'électricité n'est pas si sobre en émission de CO<sub>2</sub> puisque la France est contrainte régulièrement d'importer de l'électricité "thermique" pour faire face aux pointes de consommation.

suite en page 6

- 7 Jean-Louis Errmine, Le nucléaire français : le défi du renouvellement des compétences, Le Monde, 05 avril 2010 ; B. Gurrey et MP Subtil, Grandes manœuvres et petites manigances, Le Monde, 25 avril 2010.
- 8 Et c'est bien ce qui a été débattu au sein de la commission Roussely dont le rapport a été classé secret défense par l'Elysée le 21 mai 2010.
- 9 Cahiers de Global Chance, n°12... chiffres confirmés par le dossier du maître d'ouvrage.
- 10 Coup de folie sur les prix : EDF mis en cause, Les échos, 20 novembre 2009.
- 11 PPI 2009, p 41.

Le littoral haut-normand compte déjà 6 réacteurs nucléaires, et la Basse-Seine est une des concentrations les plus importantes de France d'industries polluantes. L'impact de ces équipements sur la santé et l'environnement est considérable. La Revue Terra Economica classait en 2009 la Haute-Normandie, 22<sup>e</sup> sur 22 sur le plan environnemental

et sanitaire<sup>1</sup>. Le projet Penly 3 ignore complètement cet aspect et dénie le droit des Haut(e)s-Normand(e)s de vivre dans un environnement sain. Parce que nous considérons que le renouvellement du parc électronucléaire n'est pas une nécessité nous considérons que le projet Penly 3 n'est pas pertinent. Ni la rationalité économique ni le bienfondé énergétique de l'EPR ne peuvent être prouvés. Plutôt que s'enfermer dans

une fuite en avant productiviste, la France devrait engager une authentique reconversion énergétique, renoncer au nucléaire et restaurer un authentique service public de l'énergie qui respecte les usagers, l'environnement et les générations futures.

<sup>1</sup> Terra Economica, n°12, mars 2010, p 53-58.



Le collectif « STOP-EPR, ni à Penly, ni ailleurs » est une association loi 1901, agréée au titre de l'article L 141-1  
Déclaration Préfecture de la Seine-Maritime du 11.06.09  
Publication au JO N° 20090025

